

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - EXAMEN BNSSA

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Profession :

Sexe :

Date de naissance :

Lieu :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Numéro de téléphone :

Diplôme de secourisme en cours de validité :

Organisme ou association ayant préparé le candidat :

Date et signature du candidat :

CERTIFICAT MEDICAL - EXAMEN BNSSA

Ce certificat médical doit avoir été établi **moins de trois mois avant la date d'examen** du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M, et avoir constaté que cette personne ne présente pas de contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements ou des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Le à

Cachet du Médecin

Sans correction :

Une acuité visuelle de $4/10^{\text{ème}}$ en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément.

Soit au moins : $3/10^{\text{ème}} + 1/10^{\text{ème}}$ ou $2/10^{\text{ème}} + 2/10^{\text{ème}}$

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10^{\text{ème}} + \text{inférieure à } 1/10^{\text{ème}}$

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de $10/10^{\text{ème}}$ pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à $1/10^{\text{ème}}$).

Soit une correction amenant une acuité visuelle de $13/10^{\text{ème}}$ pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à $8/10^{\text{ème}}$.

Cas particulier :

Dans l'œil amblyope, le critère exigé est $10/10^{\text{ème}}$ pour l'autre œil corrigé.